Arrêté rectificatif à l'arrêté du 1er Septembre 2026 portant fixation de la tarification 2026

Association La Sauvegarde du Nord
sise au 199-201 rue Colbert
59000 LILLE

N° SIRET : 775 624 679 00 426

Le président du Département **du** Nord	Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de la sécurité Nord préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil, notamment ses articles 375 à 375-8 relatifs à l'assistance éducative ;

Vu le code de justice pénale des mineurs ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 311-1, L. 314-1 et suivants, L. 351-1 à L. 351-7, et ses articles R. 314-1 à R. 314-96, R. 351-8 et R. 351-15 ;

Vu la loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Paul-Marie CLAUDON, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de la sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Paul-Marie CLAUDON, préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale DGAREAS/2024/161 en date du 8 juillet 2024 relative à la contractualisation 2024-2027 avec l'Etat au titre du Pacte local des solidarités ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 23 septembre 2024 autorisant la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) sur le champ de l'enfance pour la période 2024-2028 ;

Direction Enfance, Familles, Jeunesse
Dossier suivi par Audrey RICHIARDI – 03 59 73 80 63 – audrey.richiardii@lenord.fr

Publié sur le site lenord.fr le 6 novembre 2026

Vu la délibération de l'assemblée départementale DFCG/2026/100 en date des 7 et 8 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026 - Etablissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté portant fixation de la tarification 2026 pour le gestionnaire cité en en-tête signé le 1er septembre 2026

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2024-2028 conclu entre le Département du Nord et le gestionnaire cité en en-tête, et ses éventuels avenants ;

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt publié le 10 février 2023, visant à créer des nouvelles réponses en prévention et protection de l'enfance ;

Vu les propositions budgétaires 2026 transmises par la personne ayant qualité pour représenter le gestionnaire cité en en-tête ;

Considérant la nécessité d'établir une tarification pour l'année 2026 concernant le gestionnaire cité en en-tête ;

Sur proposition de la directrice générale des services du département, du préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de la sécurité Nord, préfet du Nord et du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord ;

ARRÊTENT

Article 1 : Pour l'exercice budgétaire 2026, les recettes et les dépenses prévisionnelles des services intervenant dans le champ de la protection de l'enfance du gestionnaire cité en en-tête sont autorisées comme suit :

DÉPENSES	**Groupes Fonctionnels**	**Montant**	**Total**
	Groupe I *Dépenses afférentes à l'exploitation courante*	3 157 017,52€	**42 661 676,34€**
	Groupe II *Dépenses afférentes au personnel*	33 208 556,66 €	
	Groupe III *Dépenses afférentes à la structure*	6 296 102,16€	
RECETTES	**Groupes Fonctionnels**	**Montant**	**Total**
	Groupe I *Produits de la tarification*	42 429 941,26 €	**42 661 676,34 €**
	Groupe II *Autres produits relatifs à l'exploitation*	143 647,08€	
	Groupe III *Produits financiers et produits non encaissables*	88 088,00€	

Article 2 : Conformément à l'article R. 314-43-1 du code de l'action sociale et des familles, la dotation totale 2026 pour la part département du Nord est déterminée **41 394 590,70 €**, dont :

Opération de financement	Temporalité de financement	Actions financées	Mode de financement
Opération 11001OP003 Etablissements en CPOM	Dotation mensuelle	**Dotation arrêté initial : 24 290 593.79 € dont** - **13 530 086.81 € €** au titre de la dotation initiale négociée - Plan d'urgence protection de l'enfance **: 5 350 681.93 €** - Appel à manifestation d'intérêt 2023 : **4 202 918.41 €** - Plan collège : **1 077 324,64 €** - Plan PFS : **129 582 €** - **Dotation complémentaire** : **485 006,97** € - MECS Roncq : **288 204,72** € - Déploiement 48 Mesures AEMO R Flandres : **160 225,17 €** - 17 mesures au 1/10/2026 : **72 307,62 €** - 31 mesures au 1/11/2026 **:** **87 917.55 €** - Accord 2 CDD AEMO Flandres : **14.860,48 €** - Place PFS Avesnois : **21.716,60€**	La dotation annuelle s'élève à **24 775 600,76 €** La dotation mensuelle s'élève donc à **2 061 585,30 €**

Direction Enfance, Familles, Jeunesse
Dossier suivi par Audrey RICHIARDI – 03 59 73 80 63 – audrey.richiardii@lenord.fr

Opération 11001OP003 Etablissements en CPOM	Dotation Annuelle	**1 269 527.01 €**au titre de la dotation complémentaire dont : - Equipe Mobile : 434 446.16 - LRPE : 584 400 € - PMI-Lis avec moi : 46 000 € - Délégation de référencement : 104 680,85 € - SPEF : 100 000 €	La dotation annuelle complémentaire s'élève à **1 269 527.01** €
Opération 11005OP008 CDPPE	Dotation annuelle	**672 100 €** au titre de la dotation attribuée au titre des actions développées dans le cadre du CDPPE	La dotation annuelle attribuée au titre des actions développées dans le cadre du CDPPE a déjà été honorée au titre de 2026
Opération 11006OP001 Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et Intervention Educative A Domicile (IEAD)	Dotation mensuelle	**14 104 792 .92 €** au titre de la dotation initiale négociée Dotation complémentaire Délégation IP/POE : **572 570 €**	La dotation annuelle s'élève à : **14 677 362,92** La dotation mensuelle s'élève donc à : **1 223 113,58**

Article 3 : S'agissant des tarifs journaliers, pour l'exercice budgétaire 2026, conformément aux articles L. 314-7 IV bis et R. 314-35 du code de l'action sociale et des familles, ils sont fixés de manière distincte pour les différents modes de prise en charge du gestionnaire cité en en-tête ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2026 :

	INTERNAT	SEMI AUTONOMIE	APPARTEMENTS	PLACEMENT FAMILIAL SPECIFIQUE	MICRO STRUCTURE POUR JEUNES A BESOINS SPECIFIQUES	IEAD DELEGUEE	AEMO CLASSIQUE	AEMO/IEAD RENFORCEE	REPERES	ACCUEIL DE JOUR	EQUIPE RESSOURCE / EQUIPE SUPPORT	CSP	ADB
Territoire concerné	Valenciennois, Métropole Lille, Métropole Roubaix-Tourcoing, Flandres	Métropole Lille	Valenciennois	Métropole Lille, Valenciennois	Métropole Lille, Douaisis, Valenciennois, Avesnois	Métropole Lille, Douaisis, Valenciennois, Avesnois	Métropole Lille, Douaisis, Valenciennois, Avesnois	Métropole Lille, Métropole Roubaix-Tourcoing, Douaisis, Valenciennois, Avesnois	Métropole Lille	Métropole Lille	Métropole Lille	Métropole Lille	Douaisis
Habilitation	ASE/PJJ	ASE/PJJ	ASE/PJJ	ASE/PJJ	ASE/PJJ	ASE/PJJ	ASE/PJJ	ASE/PJJ	ASE/PJJ	ASE/PJJ	ASE/PJJ	ASE/PJJ	ASE/PJJ
Capacité totale autorisée	122	11	24	70	48	235	4452	246	30	35	17	30	25
Capacité financée Nord	114	10	22	68	48	235	4452	246	30	29	17	30	25
Capacité financée Hors Nord	8	1	2	2						6			
Taux d'occupation prévisionnel	95%	94%	94%	94%	100%	100%	100%	100%	100%	94%		100%	100%
Nombre de jours d'ouverture	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	221 jours		365 jours	365 jours
Nombre de jours prévisionnels tous financeurs confondus	41 870 journées	3 774 journées	8 234 journées	24 017 journées	17 520 journées	85 775 journées	1 624 980 journées	89 790 journées	10 950 journées	7 271 journées		10 950 journées	9 125 journées
Nombre de jours prévisionnels Nord	39 096 journées	3 431 journées	7 548 journées	23 331 journées	17 520 journées	85 775 journées	1 624 980 journées	89 790 journées	10 950 journées	6 024 journées		10 950 journées	9 125 journées
Nombre de jours prévisionnels Hors Nord	2774 journées	343,1 journées	686,2 journées	686,2 journées						1 246 journées			
Tarif journalier à compter du 01/01/2026	**205,17 €**	**177,60 €**	**117,15 €**	**188,84 €**	**253,41 €**	**8,60 €**	**8,32261 €**	**46,62 €**	**47,97 €**	**156,69 €**		**30,16 €**	**33,56 €**
Coût brut à la place CPOM	71 332,36 €	60 933,26 €	40 195,26 €	64 794,54 €	92 494,81 €	3 139,00 €	3 057,30 €	17 017,45 €	17 510,79 €	33 466,77 €		11 007,94 €	12 247,84 €

Direction enfance, familles, jeunesse
Dossier suivi par Audrey RICHIARDI – 03 59 73 80 63 – audrey.richiardii@lenord.fr

Article 4 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'organisme gestionnaire et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et au recueil des actes administratifs du département du Nord.

Article 6 : Le préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de la sécurité Nord, préfet du Nord, le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord et la directrice générale des services du département du Nord sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 2 novembre 2026

Pour le Président du Département du Nord
et par délégation,
La Directrice de projets stratégies
Enfance, Familles, Santé

Marie-Cécile PINEAU

Pour le préfet et par délégation,
Le préfet délégué
pour l'égalité des chances,

Paul-Marie CLAUDON

Direction enfance, familles, jeunesse
Dossier suivi par Audrey RICHIARDI – 03 59 73 80 63 – audrey.richiardii@lenord.fr